

Un badge pour tout payer à l'école

L'institut Notre-Dame d'Arion lance un système de badges nominatifs pour limiter la manipulation de l'argent liquide dans ses murs.

● **Bertrand NICOLAS**

La gestion de l'argent liquide dans un établissement scolaire est loin d'être une chose aisée, que ce soit pour les élèves, leurs parents ou le personnel. À Arion, l'INDA (institut Notre-Dame) tente de s'attaquer à ce problème, dès cette rentrée scolaire, par l'installation d'un système de badges nominatifs. Ces badges, qui seront utilisables dès le 15 septembre prochain, feront en quelque sorte office, au sein de l'école, de cartes bancaires pour l'ensemble des élèves et des enseignants. Ceux-ci pourront ainsi régler le paiement de leurs repas à la cantine, de leurs nouveaux livres scolaires à la bibliothèque ou de leurs collations au moment de la récréation, en

scannant simplement leur badge à la caisse. La photo du propriétaire du badge apparaîtra alors sur un écran pour éviter toute utilisation frauduleuse. Pour être utilisable, cette carte devra évidemment être alimentée en crédits. À cette fin, une borne de recharge est déjà installée à l'entrée de l'établissement. Les recharges pourront également s'effectuer via une plateforme sécurisée sur internet.

« Deux choses ont poussé notre école à installer ce système, développe Ingrid Lefèvre, sous-directrice du premier degré du secondaire. Il y a d'abord une demande de la part de la Communauté française de clarifier tout ce qui touche aux dépenses dans les établissements scolaires. Nous devons ainsi remettre, à ce sujet, un compte-rendu trimestriel aux parents pour leur permettre d'effectuer un bilan ou une projection des dépenses sur l'ensemble de l'année scolaire. Pour ce faire, il nous était donc nécessaire d'avoir des traces de toutes les manipulations d'argent au sein de l'école. Ensuite, ce système s'inscrit dans le projet de modernisation de notre cantine. Une réflexion a ainsi été effectuée au sujet de la gestion

des files d'attente. Pour améliorer la rapidité de ces files, il était nécessaire d'introduire un nouveau système de paiement. Nous sommes donc allés voir dans d'autres écoles comment elles procédaient. Dans certaines, ce système de paiement était déjà mis en place et on y notait une nette amélioration de la rapidité du service. »

Si ce système de « badging » restera limité, les prochains mois, aux paiements à la cantine, à la bibliothèque et à la petite « confiserie » tenue par les élèves de dernière année, l'école n'exclut pas, toutefois, d'étendre le système pour toutes les autres manipulations d'argent.

« Nous envisageons de l'étendre pour les paiements des voyages, des excursions, etc. mais nous préférons y aller progressivement. L'objectif à atteindre serait que les enfants ne doivent plus se rendre à l'école avec de l'argent pour payer ce genre de choses, confie la sous-directrice. Cela permettrait aussi à notre équipe d'enseignants de pouvoir se concentrer uniquement sur leurs missions pédagogiques. Lorsqu'une excursion est par exemple prévue, ils doivent parfois passer dix minutes à un quart d'heure, au début d'un cours, pour récolter l'argent des élèves. » ■

Nous envisageons d'étendre le système aux paiements des voyages, des excursions, etc. mais nous préférons y aller progressivement. L'objectif à atteindre serait que les enfants ne doivent plus se rendre à l'école avec de l'argent pour payer ce genre de choses. **Ingrid LEFÈVRE**

« Plus facile et sécurisant »

Du côté de la responsable de la bibliothèque de l'INDA, Françoise Rosart on se rejouit de l'installation de ce nouveau système de paiement pour l'achat des nouveaux livres scolaires « Cela évitera, évidemment de devoir manipuler trop d'argent confie-t-elle. Ce sera aussi beaucoup plus sécurisant. Lorsqu'on est amené à récolter beaucoup d'argent, on n'est jamais à l'abri d'un problème. Cela peut éviter aussi de se tromper dans ses

comptes puisque tout se fera ici automatiquement »

Pourrait-on imaginer également que les élèves puissent au fil du temps utiliser leur badge pour la location d'ouvrages au sein de l'établissement ? « Oui, certainement, répond la bibliothécaire. A ce niveau, le problème réside davantage dans le fait qu'il faudrait scanner préalablement les plus de 7 000 livres que contient la bibliothèque. Dans un premier temps, c'est toutefois une utilisation pour la vente des livres qui est

la plus avantageuse je pense, pour nous comme pour les élèves et leurs parents. Il y a parfois des parents qui doivent confier 150 euros à leurs enfants pour acheter des manuels. Ce n'est pas forcément l'idéal. Pour moi, au premier abord, il n'y a donc que du positif dans ce changement de mode de paiement au sein de notre établissement, même si c'est évidemment à l'usage que l'on pourra vraiment le juger. » ■ **B N**